CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**SC63 Doc.12**

**Rapport du Groupe de travail sur le renforcement institutionnel**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i. prendre note de ce premier rapport d’activité sur les travaux du Groupe de travail sur le renforcement institutionnel établi à la 62e Réunion du Comité permanent ;

ii. prendre note du rapport de synthèse de la consultante élaboré pour soutenir les travaux du GTRI ; et

iii. examiner les paragraphes 10 et 11 du présent document et étendre les travaux du GTRI à des activités supplémentaires.

**Rapport d’activité et tâches futures**

1.À sa quatorzième session, la Conférence des Parties contractantes a adopté la Résolution XIV.6 *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*, dans laquelle, au paragraphe 22, elle :

*« donne instruction au Secrétariat, en consultation avec les Parties contractantes intéressées, de préparer un rapport sur le renforcement institutionnel, contenant des recommandations relatives aux besoins du Secrétariat de renforcer la solidité de sa structure organisationnelle pour soutenir l’application de la Convention, y compris mais sans s’y limiter, en ce qui concerne les dispositions administratives, la gouvernance, le leadership, l’indépendance des ressources humaines, le haut niveau de l’engagement politique et les objectifs en matière de visibilité de la Convention, et charge le Secrétariat de présenter le rapport, assorti de recommandations à la 62e Réunion du Comité permanent, pour discussion ainsi qu’un projet de résolution subséquent à la 63e Réunion, pour examen. »*

2. Conformément au paragraphe 22, le Secrétariat a présenté un rapport à la 62e Réunion du Comité permanent[[1]](#footnote-1) basé sur deux consultations avec les Parties intéressées, qui comprend diverses options pour relever les défis dans cinq domaines.

3. À sa 62e Réunion, le Comité permanent :

a. a pris note du rapport du Secrétariat sur le renforcement institutionnel pour soutenir l’application de la Convention en réponse à la Résolution XIV.6, paragraphe 22 ;

b. a pris note des recommandations des Parties contractantes intéressées et du Secrétariat qui sont reflétées dans l’annexe 2 du rapport ;

c. a constitué un Groupe de travail chargé de piloter le processus visant à assurer le renforcement institutionnel pour soutenir l’application de la Convention, y compris par la préparation d’un projet de résolution pour examen par le Comité permanent à sa 63e Réunion, et a demandé que le mandat du Groupe de travail soit soumis à la 62e Réunion ; (Décision SC62-17)

d. a pris note du cahier des charges convenu par le Groupe de travail et présenté à la 62e Réunion du Comité permanent dans le document SC62 Com.2. (Décision SC62-51)

4. Une fois constitué, sous la présidence de l’Afrique du Sud et la coprésidence des États-Unis d’Amérique, le Groupe de travail sur le renforcement institutionnel (GTRI) a élaboré son plan de travail (voir annexe 1 du présent document) et s’est réuni quatre fois avant la 63e Réunion du Comité permanent : le 11 octobre 2023, le 11 janvier 2024, le 12 février 2024 et le 4 mars 2024. Le GTRI était constitué de 17 membres qui représentaient chacune des six régions de la Convention. Les pays présents étaient : l’Afrique du Sud, l’Australie, le Brésil, le Cambodge, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis d’Amérique, l’Iran (République islamique d’), le Japon, le Maroc, le Mexique, le Panama, la Suisse, l’Ukraine, la Zambie et le Zimbabwe. (Conformément au mandat du Groupe de travail, d’autres Parties contractantes pouvaient s’y joindre à tout moment). Le GTRI, avec l’appui du Secrétariat, a créé une base de données SharePoint pour la gestion des documents visant à éclairer les membres et les Parties contractantes intéressées afin qu’elles prennent part aux délibérations.

5. **Première réunion du GTRI :** la réunion initiale du GTRI, tenue le 11 octobre 2023, a donné lieu à une discussion très générale pour recueillir les points de vue du GTRI sur les définitions essentielles des termes, et dégager une interprétation commune des buts et objectifs du Groupe. En s’appuyant sur une présentation conjointe de la Suisse et du Mexique, le GTRI a parcouru une chronologie des initiatives précédentes menées entre 1984 et la dernière période triennale en 2022. Le GTRI a examiné un plan de travail initial et a pris note de la difficulté de faire face à l’ampleur de la tâche dans le délai imparti avant la 63e Réunion du Comité permanent. Une consultation visant à élaborer un « rapport de synthèse » a fait l’objet de discussions, la Suisse ayant proposé d’examiner les ressources qu’elle pouvait mobiliser pour contribuer à cette initiative. (Le GTRI n’a émis aucune objection à la proposition de la Suisse.)

6. Une fois les contributions volontaires de la Suisse déterminées, un « Cahier des charges pour la préparation du rapport de synthèse sur la gouvernance » a été élaboré et un processus de sélection a été lancé par un panel de sélection de consultants, composé des coprésidents (Afrique du Sud et États-Unis), de la Colombie, de l’Iran et de la Suisse. Les membres du GTRI ont examiné et approuvé le cahier des charges. Sur les sept candidatures, une candidate de premier plan (Mme Sophie Thirion) a été retenue le 11 décembre 2023 à la suite d’une évaluation quantitative et des délibérations du panel.

7. **Deuxième réunion du GTRI** :lors de la réunion suivante du GTRI, le 11 janvier 2024, Mme Thirion a présenté une proposition de cadre et de plan du rapport de synthèse, qui contenait, entre autres, un objectif, le contexte, une chronologie des événements, ainsi que les défis et les options pour les relever. Le GTRI a également abordé la question du laps de temps assez court d’ici à la 63e Réunion du Comité permanent. Même si la Décision SC62-17 prévoyait qu’un projet de résolution soit présenté à la 63e Réunion du Comité permanent, le GTRI a décidé de demander une prorogation pour permettre un examen adéquat du rapport de synthèse, et l’organisation d’un atelier de consultation en présentiel durant la 63e Réunion afin d’élaborer un résumé des options pour examen par les Parties contractantes, toujours lors de la 63e Réunion.

8. **Troisième réunion du GTRI :** la réunion du 12 février 2024 a porté essentiellement sur une présentation par Mme Thirion du projet de rapport. Les membres du GTRI ont été invités à donner leur avis sur ce projet, qui formule des recommandations visant à inclure des informations supplémentaires, telles que des scénarios d’hébergement, et qui propose des modifications destinées à assurer la cohérence des termes et définitions clés. Ils ont également été invités à soumettre des commentaires supplémentaires avant le 19 février 2024, destinés à contribuer à l’élaboration d’un rapport final pour mars 2024. La présidence réitère l’opportunité d’un atelier en présentiel le premier jour de la 63e Réunion du Comité permanent (le 3 juin 2024) pour faire avancer l’élaboration d’un projet de résolution, notamment l’élaboration d’un tableau récapitulatif des options.

9. **Quatrième réunion du GTRI :** le 4 mars 2024, le GTRI s’est réuni pour examiner le rapport de synthèse final, ainsi que le projet de rapport du Groupe de travail à soumettre à la 63e Réunion du Comité permanent, et pour discuter des approches possibles à présenter dans le tableau des options. À la suite d’une discussion avec les membres, la présidence a indiqué que le rapport serait communiqué à la 63e Réunion du Comité permanent comme une partie du rapport du Groupe de travail sur le renforcement institutionnel. Il a également été prévu de se réunir en marge de la 63e Réunion du Comité permanent au format hybride. Un petit groupe de travail a également été formé pour préparer un « document de transition » résumant les défis et les options afin d’éclairer les discussions futures.

**Étapes à suivre par le GTRI pour élaborer un projet de résolution conformément à la Décision SC62-17**

10. Le GTRI recommande les étapes suivantes pour examen à la 63e Réunion du Comité permanent :

a. Les Parties intéressées sont priées de prendre note du rapport de synthèse final « *Governance synthesis report on institutional strengthening in response to Decision SC62-17 of the Standing Committee of the Convention on Wetlands* » (Rapport de synthèse sur la gouvernance concernant le renforcement institutionnel en réponse à la Décision SC62-17 du Comité permanent de la Convention sur les zones humides), accessible sur le site web de la Convention à l’adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/governance-synthesis-report-institutional-strengthening>.

b. Les Parties intéressées sont priées d’assister à la session d’information organisée par le GTRI (date et heure à déterminer) qui présentera les détails de la prorogation des délais prévus dans la Décision SC62-17, y compris les nouvelles étapes qui seront soumises à l’approbation du Comité permanent à sa 63e Réunion. Il s’agit notamment des changements suivants apportés au plan de travail du GTRI (voir annexe 1) :

i. Le GTRI se réunira le 3 juin pour un atelier de consultation en présentiel afin de produire un rapport sur les résultats après avoir examiné en détail le rapport de synthèse et ses conclusions, et discuter des engagements des parties prenantes.

ii. Peu après la 63e Réunion du Comité permanent, le GTRI organisera une session d’information à distance ouverte à toutes les Parties contractantes sur les résultats du rapport de synthèse et présentera une marche à suivre contenant un plan de travail actualisé.

iii. Le GTRI se réunira à distance pour produire un premier projet de rapport sur les défis du renforcement institutionnel de la Convention sur les zones humides et les options pour les relever, ainsi que pour élaborer un plan d’engagement des parties prenantes afin de recueillir des points de vue, notamment d’organisations pertinentes issues de toutes les régions géographiques.

iv. Sur la base de ces délibérations, le GTRI soumettra un projet de résolution au Comité permanent à sa 64e Réunion du Comité permanent, en novembre 2024.

c. Dans l’attente de l’atelier de consultation en présentiel, les Parties contractantes sont invitées à envisager de soutenir des activités supplémentaires du GTRI de juin 2024 à janvier 2025.

11. Après examen par le Comité permanent de l’approche proposée et des étapes suggérées plus haut, et après avoir pris note de tout amendement convenu, le GTRI adoptera le résultat et travaillera à sa mise en œuvre.

**Annexe 1**

**Plan de travail du GTRI**

| **Date** | **Résultat attendu** | **Responsabilité** | **Coût** | **Commentaires** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 11 octobre 2023 | 1ère réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Préciser le contexte, discuter des objectifs du projet et des potentielles approche et étapes clés (affiner le plan de travail). |
| **20 octobre 2023** | **Développement d’un portail documentaire SharePoint** | **Secrétariat de la Convention** | 0,00 CHF | Portail SharePoint alimenté avec tous les documents pertinents de la COP2 à la COP14, création d’un dossier pour tous les documents liés au GTRI. Permet une facilité et une égalité d’accès à toutes les informations relatives aux travaux du Groupe. |
| 10 décembre 2023 | Engagement d’un.e consultant.e | Panel d’évaluation | 0,00 CHF | Engagement d’un.e consultant.e a pour élaborer un rapport de synthèse. |
| 8 janvier 2024 | Cadre du rapport de synthèse | Consultant.e | 10 000 CHF (financé par la Suisse) | Plan du rapport de synthèse à définir pour permettre une intervention en amont du GT sur la structure et le contenu du rapport. |
| 11 janvier 2024 | 2e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | Réunion pour discuter du cadre du rapport de synthèse et du plan de travail. |
| 5 février 2024 | Projet de rapport de synthèse | Consultant.e | Projet de rapport de synthèse élaboré et diffusé aux membres du GT pour commentaires. |
| 12 février 2024 | 3e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | Atelier sur le projet de rapport de synthèse. |
| **28 février 2024** | **Rapport de synthèse final** | Consultant.e | Élaboration du rapport de synthèse final. |
| 4 mars 2024 | 4e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | Présentation du rapport de synthèse actualisé. Préparer le rapport de retour d’information pour la 63e Réunion du Comité permanent et planifier les prochaines étapes. |
| 20 mars 2024 | Réunion du sous-groupe du GTRI | Sous-groupe du GTRI | 0,00 CHF | Atelier avec un sous-groupe de membres volontaires du GTRI pour échanger sur la manière de présenter les défis, les opportunités et les options pour faciliter la prise de décisions, élaborer un projet de tableau et discuter de l’approche à utiliser pour remplir le tableau. |
| **12 avril 2024** | **Élaboration d’un cadre pour une matrice d’évaluation des défis et des options** | Sous-groupe du GTRI | 0,00 CHF | Défis extraits du rapport de synthèse et regroupés en sous-groupes. Indiquer dans le tableau les défis qui sont abordés dans le cadre d’autres processus ou groupes de travail. Compléter le cadre (test et exemple) pour un thème, celui des « dispositions administratives ». |
| 12 avril 2024 | 5e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Présentation et discussion du plan de la Rev.0 du tableau, et échanges pour confirmer l’approche à utiliser pour compléter le rapport d’évaluation des défis et des options. |
| **16 mai 2024** | **Élaboration de la Rev.0 du rapport sur les défis et les options pour le renforcement institutionnel de la Convention sur les zones humides** | Sous-groupe du GTRI : responsables de thèmes | 0,00 CHF | Les responsables de thèmes, membres volontaires du sous-groupe du GTRI, complètent la matrice d’évaluation (pour leurs thèmes respectifs) et définissent les questions clés qui aideront à décomposer en ses différents éléments les défis (identifier les causes profondes) et à décrire les implications (avantages et inconvénients) des options. |
| 16 mai 2024 | Réunion du sous-groupe du GTRI | Sous-groupe du GTRI | 0,00 CHF | Réunion pour discuter de la Rev.0 du rapport sur les défis et les options pour le renforcement institutionnel de la Convention sur les zones humides. |
| 3 juin 2024 | 6e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, responsables des thèmes des sous-groupes du GTRI | 0,00 CHF | Atelier pour discuter de la Rev.0 : défis et causes profondes, questions à clarifier et personnes à impliquer pour aborder ces questions. Définir les prochaines étapes, y compris la planification des engagements des parties prenantes et la détermination des rôles et responsabilités des membres du GT. Comme pour toutes les réunions du GTRI, les non-membres du Groupe sont les bienvenus. Le rapport sera disponible deux semaines après la réunion pour fournir une contribution écrite. |
| 4-7 juin 2024 | 63e Réunion du Comité permanent : soumission du rapport du GTRI | Coprésidence | 0,00 CHF | Rapport du GTRI : demande de prorogation. Prendre note des résultats du rapport de synthèse et des prochaines étapes (engagement des parties prenantes et approche en vue d’une résolution). |
| **20 juin 2024 (à confirmer)** | **Session d’échange d’informations en ligne avec toutes les Parties contractantes** | Membres du GTRI, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | L’objectif est d’organiser une session d’information en ligne pour échanger avec toutes les Parties contractantes : objectif du GTRI, approche suivie et progrès accomplis jusqu’ici (résultats du rapport de synthèse) et pour leur rappeler les prochaines étapes (rapport sur les défis et les options). |
| Juillet 2024 | 7e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Possibilité d’organiser une réunion pour continuer à travailler sur le rapport sur les défis et les options - suite de la réunion du 3 juin, si nécessaire. |
| **Juillet 2024** | **Réunion du sous-groupe du GTRI** | Sous-groupe du GTRI | 0,00 CHF | Réunion pour discuter des résultats de la réunion avec le GTRI, et actualiser le rapport sur les défis et les options pour le renforcement institutionnel et le plan pour les engagements requis. |
| **Début juillet 2024** | **Élaboration de la Rev.1 du rapport sur les défis et les options pour le renforcement institutionnel de la Convention sur les zones humides** | Présidence, coprésidence, sous-groupes du GTRI | 0,00 CHF | Tableau sur les objectifs, l’énoncé du problème, les défis, les options, présentant les coûts et les avantages et les autres implications des différentes options, ainsi que les recommandations à court et à long terme. |
| **Juillet-août 2024** | **Engagements sur le projet de rapport sur les défis et les options (Rev.1)** | Présidence, coprésidence, sous-groupes du GTRI (à confirmer) | 0,00 CHF | Engagements pris avec, entre autres, le Secrétariat de la Convention, le PNUE, l’UICN et les Parties contractantes pour affiner le rapport sur les défis et les options, et la matrice d’évaluation. |
| Août 2024 | Rédaction du projet de préambule de la résolution | À confirmer | 0,00 CHF | Rédiger le préambule du projet de résolution dès le début du processus. La trame de la résolution doit être élaborée en même temps que la Rev.2 du rapport. |
| Fin août/ début sept. 2024 | 8e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Discussion sur les résultats de la consultation des parties prenantes et finalisation du rapport sur les options, début des discussions sur le contenu d’un projet de résolution. |
| 30 septembre 2024 | **Élaboration de la Rev.2 (final) du rapport sur les défis et les options pour le renforcement institutionnel de la Convention sur les zones humides** | Présidence, coprésidence, sous-groupes du GTRI (à confirmer) | 0,00 CHF | Matrice d’évaluation/rapport sur les options achevés, prêts à être soumis pour accompagner la résolution à transmettre au Comité permanent à sa 64e Réunion. |
| **Octobre 2024** | **Premier projet de résolution (Rev.1)** | À confirmer | 0,00 CHF | Premier projet de résolution basé sur les résultats du rapport sur les options. |
| Octobre 2024 | 9e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Discussion sur le projet de résolution. |
| Novembre 2024 | 10e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Discussion sur le projet de résolution actualisé. |
| **24 novembre 2024** | **Projet de résolution mis à jour  (Rev.2)** | À confirmer | 0,00 CHF | Rapport du GT et projet de résolution soumis au Comité permanent à sa 64e Réunion. |
| Janvier 2025 (à confirmer) | 64e Réunion du Comité permanent : soumission du rapport du GTRI | Coprésidence | 0,00 CHF | Présenter le rapport sur les options pour qu’il en soit pris note et la résolution pour qu’elle soit approuvée et soumise à la COP15. |
| Février 2025 | 11e réunion du GTRI | Présidence, coprésidence, Secrétariat de la Convention | 0,00 CHF | Discussion sur le projet de résolution actualisé (à confirmer en fonction des résultats de la 64e Réunion du Comité permanent). |
| **Février 2025** | **Projet de résolution mis à jour  (Rev.3)** | À confirmer | 0,00 CHF | Comprend les résultats de la 64e Réunion du Comité permanent. |
| Avril 2025 | Échange d’informations sur le projet de résolution | À confirmer | 0,00 CHF | Réalisé dans le cadre des réunions régionales de la COP. |
| 23-31 juillet 2025 | COP15 |  | 0,00 CHF | Négociation et adoption de la résolution. |

1. Voir le document SC62 Doc.11 à l’adresse <https://www.ramsar.org/sites/default/files/2023-08/SC62_11_institutional_strengthening_f.pdf>. [↑](#footnote-ref-1)